



moovinternet

Le haut débit, ça change le monde !



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

f moovtogoofficiel

f epiqnationtogoofficiel

DOSSIER

P.8,9

MARIAGE PRÉCOCE AU TOGO : PRÈS DE 30% DES FEMMES ONT CONTRACTÉ LEUR PREMIÈRE UNION AVANT 18 ANS



DES CHIFFRES INQUIÉTANTS ET EN FORTE PROGRESSION

Politique

P.2

GILBERT HOUNGBO :



L'ATOUT «CŒUR» DE FAURE GNASSINGBE

Invité Spécial

P.7



MME MYRIAM DOSSOU, DG DE L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE

Economie

P.6

RELATIONS BANQUES ET TÉLÉCOMS

QUAND LES TÉLÉCOMS PRENNENT LE DESSUS

Société

P.11

SANTÉ: DES AIGUILLES ET DES MAINS CURATIVES



Faites vous plaisir en cette fin d'année

13 900 000 FCFA TTC*

Du 05 novembre au 15 décembre 2016

* Stock limité / Modèle concerné C4 AIR CROSS 4x2 BVM

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Distributeur Officiel **CITROËN**



LE BAL DES CHAROGNARDS.

Plus de deux semaines après la décision de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le retrait des fréquences à la Chaîne du Futur (LCF) ainsi qu'à City FM continue de susciter la polémique. Si la mesure a fait l'unanimité contre elle en ce qu'elle réduit au silence des organes importants du paysage médiatique togolais et condamne au chômage plusieurs dizaines d'employés, sa dénonciation connaît beaucoup de mesures, au fur et à mesure de l'appropriation de l'essentiel des éléments du dossier. Aujourd'hui, la question qui suscite encore véritablement débat est de savoir si la HAAC était compétente pour ordonner le retrait des fréquences. Elle est posée par les responsables du groupe SUD MEDIA et leurs avocats à la chambre administrative de la Cour Suprême.

Car sur le fond, tout le monde aura compris qu'au lancement des deux chaînes jusqu'alors, elles ne disposaient pas d'autorisation d'installation ni d'exploitation telle que l'exigent les textes en vigueur. En termes clairs, elles émettaient en toute illégalité et étaient des organes de fait à défaut d'être ceux de droit, profitant de la position privilégiée qu'était celle de leur présumé promoteur.

De fait, pour beaucoup dont nous en sommes, la meilleure démarche, au-delà de la question de compétence posée à la plus haute juridiction du pays, pour sauver cet espace d'expression et l'emploi, est celle de la facilitation et des plaidoyers. Ils n'offrent sans doute aucune garantie de succès si ce n'est la conviction d'avoir œuvré, en toute responsabilité et avec les armes que mettaient à disposition le contexte et la réalité des faits.

Malheureusement, ce dossier et sa dimension politico-médiatique offrent encore une fois l'occasion à des « professionnels de l'indignation et de la condamnation » de s'offrir de la publicité à moindres frais. Ainsi qu'aux donneurs de leçons de tous acabits de s'en donner sans mesure à leur sport favori, jetant allègrement de l'huile sur le feu et compliquant les discussions de couloir, sans s'interroger à aucun moment sur les retombées de leur inconséquence ; et surtout pas sur l'efficacité de leurs envolées verbales.

Dans ce contexte, tous sont sommés d'adhérer sans réserves aux diktats, à l'analyse et aux choix de groupuscules et de grandes gueules, dont la seule vertu est de crier plus fort que les autres et d'invectiver à longueur d'interventions le Président de la République. Au risque de voir remettre en cause par la prétendue vox populi, la sincérité de l'engagement pour la réouverture des deux chaînes et celle de la compassion envers les confrères désormais sans emploi.

Ils considèrent qu'en dehors d'eux et de leur lecture faite à partir de lorgnettes déformées par le vrai moteur qui les anime, qui est tout sauf celui d'un engagement désintéressé en faveur de deux médias fermés, il n'y a point de salut. Des médias sont mobilisés, des émissions organisées pour dire à l'opinion tout ce qu'elle doit penser de ces « pelés, ces galeux » d'où vient tout le mal de la presse togolaise et ô sacrilège, qui n'osent pas s'aligner sur la pensée vertueuse de ces chevaliers blancs. En dehors des naïfs, tout le monde a compris que le but de toute cette agitation, digne de charognards, est ailleurs.

Y compris les salariés qui ne veulent pas que leur malheur soit instrumentalisé de quelque manière que ce soit. En tout état de cause, ceux qui prospèrent en situation de crise et l'alimentent pour exister, en tous points de vue, n'ont aucun intérêt à une issue heureuse de cette situation. Leur ostentatoire agitation n'en sonne que davantage fausse.

GILBERT HOUNGBO : L'ATOUT «CŒUR» DE FAURE GNASSINGBE

Ayi d'ALMEIDA

Après Edem KODJO, Gilbert HOUNGBO sera le deuxième togolais à diriger une grande institution internationale. Il a été élu le 14 février dernier à l'issue du Conseil des gouverneurs, président du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) face à sept (7) autres candidats. Si sous d'autres cieux un tel événement n'aurait pas requis que l'on s'y attarde, au Togo il est d'importance, les nationaux n'ayant pas beaucoup réussi à s'imposer à un tel niveau des organisations mondiales. Comme son illustre prédécesseur, l'ancien Premier ministre doit d'abord son succès au soutien de son pays ; et surtout à l'implication personnelle du Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE, avec qui il entretient de solides relations de confiance.

Lorsque Faure GNASSINGBE va le chercher au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dont il était le responsable Afrique en septembre 2008 pour en faire son Premier Ministre en remplacement du très effacé Komlan MALLY démissionnaire, Gilbert HOUNGBO était un parfait inconnu pour la plupart des Togolais. Malgré un cv impressionnant et une carrière bien remplie dans le système des Nations Unies, et en dépit de son passage presque éclair à la SOTOCO (Société Togolaise de Coton). « Que va-t-il chercher dans cette galère » s'étaient alors exclamés la presse et bon nombre d'observateurs. Pour le Chef de l'Etat, cet expert comptable de formation, avait le profil qu'il faut pour réformer structurellement le pays devenu exsangue après deux décennies de crise sociopolitique.

Celui qui se présentait comme un afro-optimiste et un keynésien convaincu, professant que l'orthodoxie financière et comptable doit devenir un principe cardinal de la gestion publique, était attendu pour relancer l'économie togolaise. Fin connaisseur des institutions internationales, le natif d'Agbandi avait par ailleurs les qualités pour convaincre les bailleurs de fonds de venir en aide au Togo, déserté depuis des lustres par les investisseurs qui ont entamé une poussive reprise après l'Accord Politique Global (APG) signé en 2006. « C'est un message clair et fort aux bailleurs de fonds » avait ainsi commenté un conseiller du Président de la République.

A l'Assemblée nationale, pour son baptême de feu, le quinquagénaire lâchera : « la tâche qui nous attend est immense. Mais c'est également une tâche exaltante et noble...Je mesure toute la responsabilité qui est la mienne à ce stade de l'évolution de notre pays, face au nombre et à l'importance des chantiers à mettre en œuvre, aux défis urgents à relever pour répondre aux profondes et légitimes aspirations de nos laborieuses populations, car malgré tout ce qui a pu être réalisé à ce jour, nos concitoyens ne ressentent pas toujours concrètement les fruits de l'effort commun dans leur vie de tous les jours ». Enthousiaste, il s'envolera quelques jours plus tard, pour une tournée européenne. Objectif : convaincre les partenaires de renouer avec le Togo parce qu'une nouvelle dynamique s'y met en place. Dans ses valises, à son arrivée à la Primature, de nouvelles méthodes de travail. Mais pas que. Aussi des compétences éprouvées dans le système des Nations Unies comme lui, notamment Mme Victoire DOGBE, qui s'imposera rapidement comme l'une des chevilles ouvrières de la politique gouvernementale.

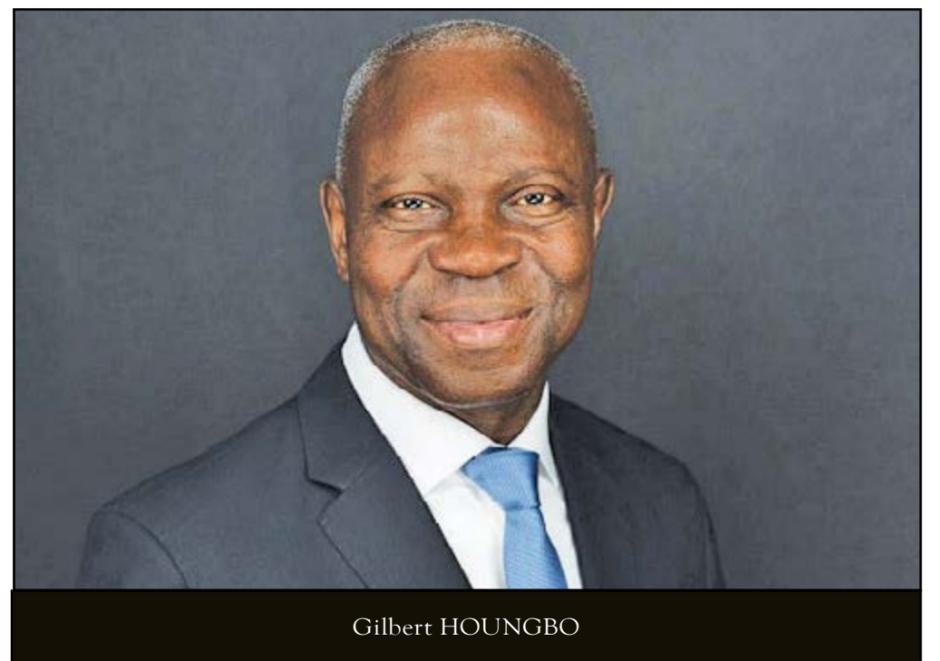
Entre les deux hommes qui ne se connaissaient pas, s'installe assez vite de très forts liens, basés sur la confiance. Le Chef de l'Etat louait la compétence du PM et sa capacité au travail ; l'autre vantait sa vision et sa sérénité devant les événements. « Ils s'admiraient beaucoup et chose rare pour des premiers ministres considérés avant

tout comme des fusibles, Faure GNASSINGBE lui vouait un profond respect et il avait son oreille » confie un proche du palais de Kégué. « Ce n'est pas comme CHIRAC qualifiant Alain JUPPE du meilleur d'entre-nous ; mais c'est presque cela » complète-t-il.

De fait, même si son engagement à changer en six (6) mois le quotidien des Togolais n'a pu être tenu, sans surprise d'ailleurs ; la tâche relevant des 12 travaux d'Hercule, on peut sans conteste mettre à son crédit d'avancées notables et une relance

l'étranger. « Gilbert HOUNGBO est souvent reçu en audience. C'est l'atout cœur du Président » déclarait dans un sourire, un des habitués visiteurs du soir de la résidence présidentielle. Au point de figurer en 2015, après l'élection présidentielle en bonne place sur la short-liste des personnalités susceptibles de prendre la Primature ? Ce diplomate l'assure, indiquant que certaines conditions posées ont fait avorter l'idée de son retour.

Pour ce vieux cacique, qui se décrit comme « en



Gilbert HOUNGBO

de l'économie togolaise. Mais son principal fait d'armes est d'« avoir crédibilisé de nouveau le pays Togo et d'avoir réussi à convaincre de sa fréquentabilité » a tenu à préciser, un de ses proches.

RETOUR AVORTÉ EN 2015:

C'est donc avec surprise que son départ de la Primature a été annoncé en juillet 2012, dans un contexte il est vrai de tensions politiques alimentées par les mouvements du Collectif Sauvons le Togo. Beaucoup avaient lu dans la démission de celui qui quelques semaines auparavant, appelait encore les Togolais dans une adresse, à adhérer massivement à l'Union pour la République (UNIR) nouvellement créée, une fracture avec le Chef de l'Etat.

La lune de miel n'aura duré que quatre (4) ans, s'amusent les commentateurs, qui décrivent un clash entre les deux hommes et annoncent une rupture définitive. Que l'entourage de Faure GNASSINGBE avait toujours démenti, expliquant que le changement de Premier Ministre correspondait à la période dans laquelle le pays entrait (pré-électorale), avec le désir du Président de la République d'avoir un chef de gouvernement, plus politique. « Ils continuent à se voir et à s'appeler » avait confié un ministre de son gouvernement.

Ce que confirment les habitués du palais et des déplacements de monsieur GNASSINGBE à

réserve de la République », ce sont plutôt des considérations d'équilibre régional, qui imposent une règle non écrite selon laquelle, le Président de la République étant de la région de la Kara, le PM et le Président de l'Assemblée (PA) devraient être de deux autres régions différentes. Dama DRAMANI, PA, étant de la région Centrale, Gilbert HOUNGBO ne pouvait être nommé de nouveau PM, étant de la même région. Que valent ces confidences, confirmées l'une et l'autre par plusieurs autres personnes, on ne le saura peut-être jamais. En toute hypothèse et selon des sources crédibles, le départ de monsieur HOUNGBO en 2012 était plutôt destiné à le préserver. « Le Président ne voulait pas qu'il soit cramé par la politique politicienne togolaise, ni complètement mis sous éteignoir par les caciques de son camp dont il connaît l'extrême habileté en la matière » en sourit presque, un ancien ministre. Qui explique s'être presque retrouvé dans la même posture.

Pour quel but ? Pour certains coups d'après, explique-t-il. L'élection à la tête de la FIDA qui a des solutions spécifiques à chaque pays, qui peuvent impliquer l'accès des ruraux aux populations pauvres aux services financiers, aux marchés, aux technologies, à la terre et autres ressources naturelles et vers lesquelles le Togo lorgne beaucoup, en serait la parfaite illustration.

BRILLANTE ÉLECTION :

Au deuxième tour du scrutin organisé à Rome le jour de la Saint Valentin, (Suite à la page 4)



maxafrika



moov **Vœux**

**Une année riche
en surprises commence...
Bonne année 2017 !**

INTÉGRATION AFRICAINE : PATRICE TALON DONNE L'EXEMPLE

✎ Ayi d'ALMEIDA

Depuis la semaine dernière, à l'instar de ce que Paul KAGAME a instauré au Rwanda, les ressortissants de 31 pays africains sont désormais exemptés de visa d'entrée au Bénin, selon une décision des autorités de ce pays. Cette exemption concerne les séjours de moins de 90 jours.

Le chef de l'État, Patrice Talon, l'avait annoncé en août dernier, lors d'une visite au Rwanda : il envisageait de supprimer les visas pour les Africains.

« M'inspirant de l'expérience du Rwanda, j'ai décidé que le Bénin n'exigera plus de visa aux Africains. La coopération Sud-Sud peut avoir un vrai sens. Mon espoir est que la coopération entre le Rwanda et le Bénin peut servir

d'exemple », avait déclaré le président Béninois. En attendant que la mesure soit applicable au niveau de tous les aéroports concernés, les intéressés, venant s'ajouter aux ressortissants de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, déjà exemptés, peuvent toutefois être tenus de retirer un visa de courtoisie, gratuit.

Depuis le 1er janvier 2013, pour se rendre au Rwanda, les ressortissants des pays africains sont également exemptés des procédures de demande de visa. Ils doivent néanmoins recevoir un visa d'entrée à tout poste frontalier rwandais. Une démarche dont sont dispensés les Burundais, les Congolais (RD Congo), les Kényans, les Sud-Africains, les Ougandais, les Tanzaniens et les Mauriciens.

Liste des pays exemptés de visa

Afrique du Sud	Ethiopie	Ouganda
Angola	Gabon	Rwanda
Botswana	Guinée Equatoriale	Sao-Tomé et Principe
Comores	Kenya	Seychelles
Cameroun	Lesotho	Somalie
République Centrafricaine	Madagascar	Swaziland
République du Congo	Malawi	Tchad
République démocratique du Congo	Maurice	Tanzanie
Djibouti	Mozambique	Zambie
Érythrée	Namibie	Zimbabwe

GILBERT HOUNGBO : (Suite de l page 2)

l'ancien Premier ministre togolais, dont la candidature était soutenue par l'Union africaine (moins le Maroc qui présentait un candidat qui n'obtiendra que 4,9% au premier tour), a recueilli 54,43% des voix, contre 20,34% pour l'Italien et 17,65% pour l'Indonésien.

A l'issue du vote, monsieur HOUNGBO s'est dit très ému. « Je viens du monde rural. J'ai une connaissance parfaite de la réalité du terrain », a-t-il confié quelques minutes après son élection. Il a annoncé vouloir poursuivre le programme d'une amélioration institutionnelle continue et de positionnement stratégique du FIDA sur la scène internationale du développement. Ceci inclura un rôle accru dans les processus internationaux

de suivi de mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).

« Je m'investirai également pour que l'engagement politique soit renforcé aux plans international, régional, national et local. J'aurai également pour objectif une augmentation considérable du financement des opérations du FIDA et poursuivrai la réforme et les améliorations de l'efficacité d'organisation » a-t-il déclaré. L'actuel directeur général adjoint de l'Organisation internationale du travail (OIT) entend mener une initiative décisive à l'échelle mondiale en faveur d'une extension rapide des services financiers ruraux axés sur les petits exploitants. Ce programme doit comprendre une augmentation du microfinancement à des conditions préférentielles pour

l'agriculture et les activités génératrices de revenus non agricoles en zone rurale. M. HOUNGBO veut également mettre en oeuvre une approche plus audacieuse de l'accès au financement pour les populations pauvres, améliorer la qualité de la nutrition et réduire les pertes de produits alimentaires, tout en générant plus de revenus pour les populations rurales, les sortant ainsi de l'extrême pauvreté. « Je suis convaincu que le FIDA et ses partenaires seront un jour en mesure d'aider chaque petit exploitant qui le souhaite à mobiliser les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs et ambitions. Cela nécessitera une coopération renforcée avec les partenaires du FIDA à l'échelle mondiale et nationale, y compris les organisations de petits exploitants, ceci afin de garantir

la création de cadres politiques adéquats et d'étendre les infrastructures de services financiers et de produits financiers spécifiques qui exploitent le potentiel des technologies modernes » a expliqué le nouveau président.

Sur son compte twitter, Faure GNASSINGBE a félicité monsieur HOUNGBO, saluant la reconnaissance de ses qualités et de ses compétences. Il s'installera à Rome le 1er avril prochain pour 4 ans. Le mandat est renouvelable une fois.

Pour rappel, le FIDA, International Fund for Agricultural Development, IFAD) est une institution spécialisée du système des Nations unies. Il a été fondé en décembre 1977 dans le sillage de la Conférence

mondiale de l'alimentation réunie à Rome en 1974.

C'est une banque d'aide au développement qui a pour vocation d'aider financièrement, comme bailleur de fonds et organisateur, au développement agricole et rural dans les pays en développement et en transition. Il se donne pour mission d'y combattre la faim, la malnutrition et la pauvreté par l'amélioration des moyens et techniques agricoles et par la création et la modernisation d'activités agricoles ou commerciales en milieu rural, notamment moyennant des projets de microfinancement gérés au niveau local. Le FIDA mène régulièrement à bien des projets en collaboration, entre autres avec la Banque mondiale, le PNUD, le PAM et la FAO.

NOUVEAU TOYOTA FORTUNER LUXE ET TECHNOLOGIE



CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL

TOYOTA

L'URBANISATION SERA UN MOTEUR DE LA CROISSANCE DES PAYS AFRICAINS SELON UN RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE. *✎ Ibrahim SEYDOU*

En raison de leur essor démographique, les villes africaines sont vouées à jouer un rôle capital dans la croissance de leurs pays, souligne un nouveau rapport de la Banque mondiale paru le 09 février dernier et intitulé « ouvrir les villes africaines au monde ». Afin d'accélérer la croissance économique, de créer des emplois et d'améliorer la compétitivité des villes, il est indispensable d'améliorer la vie des citoyens et des entreprises en investissant vigoureusement dans les infrastructures et en réformant les marchés fonciers indique le document.

Pour que leur essor rime avec croissance économique, il faut « ouvrir les villes africaines au monde », comme le met en avant le titre de la publication. La population urbaine en Afrique s'élève actuellement à 472 millions d'habitants, mais elle va doubler au cours des vingt-cinq prochaines années, pour atteindre un milliard d'habitants en 2040. Et, dès 2025, les villes africaines abriteront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent de la population actuelle du Nigéria.

« L'Afrique a besoin de villes moins chères, mieux desservies et plus vivables, indique Makhtar Diop, vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique. Il est essentiel d'améliorer les bénéfices économiques et sociaux qui découlent de l'urbanisation, car la clé de la transformation des économies africaines réside notamment dans un développement urbain mieux maîtrisé. » Le rapport compare le processus d'urbanisation en Afrique à celui observé auparavant dans d'autres régions en développement et montre qu'il ne s'accompagne pas des mêmes niveaux de revenus. Ainsi, quand les régions du Moyen-Orient/Afrique du Nord et de l'Asie de l'Est/Pacifique ont atteint un taux d'urbanisation de 40 % (soit la proportion de citoyens que compte actuellement l'Afrique), leur PIB par habitant (mesuré en dollars constants de 2005) s'élevait respectivement à 1 800 dollars (en 1968) et 3 600 dollars (en 1994).

En Afrique, il se situe à 1 000 dollars seulement. Par conséquent, chaque dollar d'argent public investi dans les villes doit l'être dans un souci d'efficacité maximum, tandis qu'il faut également mobiliser autant que possible d'autres sources de financement, auprès du secteur privé comme des partenaires internationaux et de la population.

Ce phénomène d'urbanisation rapide couplé à un niveau de richesse inférieur signifie que le montant des investissements productifs dans les villes africaines est resté relativement bas au cours des quatre dernières décennies (autour de 20 % du PIB). Au contraire, les pays d'Asie de l'Est (Chine, Japon et République de Corée) ont intensifié ces investissements durant leur essor urbain. En Afrique, souligne le rapport, le processus de concentration de la population dans les villes n'a pas donné lieu à des investissements suffisants dans les infrastructures urbaines et autres structures industrielles et commerciales,

ni dans une offre appropriée de logements abordables. Avec des investissements coordonnés dans les infrastructures et les structures résidentielles et commerciales, les villes africaines seront en mesure d'accroître les économies d'agglomération et de rapprocher les habitants des emplois.

De fait, parce qu'elles sont mal desservies, les villes africaines sont aujourd'hui parmi les plus chères du monde, tant pour les ménages que pour les entreprises, ce qui les rend, selon les termes du rapport, « hors service » et « fermées au commerce ». Les cités d'Afrique sont en effet 29 % plus chères que celles des pays à niveau de revenus similaires. Les ménages urbains ont, proportionnellement au PIB par habitant, des coûts plus élevés que ceux d'autres régions du monde, sachant que ces coûts sont surtout grevés par les dépenses de logement, supérieures de 55 % à celles observées dans d'autres régions. À Dar es Salaam, par exemple, 28 % des habitants vivent à trois au moins dans une pièce, et à Abidjan, ils sont 50 %. À Lagos, au Nigéria, deux habitants sur trois vivent dans des bidonvilles.

À cela s'ajoute le coût des denrées alimentaires, environ 35 % plus chères dans les villes d'Afrique que dans celles d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire ailleurs dans le monde. Globalement, par rapport aux autres pays en développement à niveau de revenus similaire, les biens et services coûtent entre 20 et 31 % plus cher aux ménages urbains africains. En outre, les frais de transport quotidiens pour ceux qui travaillent sont élevés, voire prohibitifs, sachant par ailleurs que les systèmes de minibus informels sont loin d'être économiques. Pour ceux qui sont contraints de se déplacer à pied, l'accès à l'emploi est donc limité. Parce qu'elles ne font pas l'objet d'un développement planifié suffisant, les villes connaissent une expansion continue des implantations sauvages, qui se trouvent plutôt dans le centre et donc plus près des emplois (à l'instar de Kibera à Nairobi et de Tandale à Dar es Salaam).

Le niveau plus élevé du coût de la vie a aussi un impact sur les entreprises, puisqu'il les oblige à verser des salaires plus élevés, ce qui nuit à leur productivité et leur compétitivité, et leur ferme les portes de l'exportation. Le résultat, c'est que les villes africaines n'attirent guère les investisseurs régionaux ou mondiaux et partenaires commerciaux potentiels. Les gains considérables d'efficacité et de productivité que celles-ci pourraient réaliser sont à la mesure de ces coûts, et ils

pourraient permettre aux agglomérations et de manière coordonnée dans les infrastructures, afin de relier ensemble tous les éléments du développement urbain : résidentiel, commercial et industriel. « Les choix faits maintenant ne seront pas seulement déterminants pour les années qui viennent : ils

Pour Somik Lall, économiste principal à la Banque mondiale spécialisé dans le développement urbain et auteur du rapport, « les dirigeants et responsables publics africains doivent s'attacher en priorité à investir tôt et de manière coordonnée dans les infrastructures.



d'Afrique de jouer un rôle de catalyseur déterminant pour le développement économique des pays.

Selon le rapport, les villes africaines sont aujourd'hui prisonnières d'un mode de croissance qui entrave le développement économique. La solution, pour les libérer de cette « trappe de sous-développement », est de faire en sorte qu'elles grandissent en se densifiant économiquement et physiquement, avec le souci de les connecter pour accroître leur efficacité et, à la clé, des perspectives de rentabilité plus élevées pour les investisseurs :

- la première priorité consiste à régulariser les marchés fonciers, clarifier les droits de propriété et instituer des politiques efficaces d'aménagement urbain afin de rassembler les territoires ;
- en second lieu, il faut investir tôt

décideront de la physionomie d'une ville et de sa performance pour les décennies voire les siècles à venir, insiste Ede Ijjasz-Vasquez, directeur principal du pôle Développement social, urbain et rural, et résilience de la Banque mondiale.

Du point de vue des politiques publiques, il s'agit de résoudre les problèmes structurels auxquels sont confrontées les villes africaines. L'Afrique doit renforcer les institutions qui régissent les marchés fonciers et coordonner l'aménagement du territoire et la planification des infrastructures. La fragmentation du développement urbain en Afrique, qui est 20 % supérieure à celle observée en Asie ou en Amérique latine, porte préjudice à la productivité et aux conditions de vie dans les villes. »

Faute de quoi, les villes d'Afrique resteront des villes « locales », sans échange avec les marchés régionaux et mondiaux, cantonnées dans la production de biens et services pour le marché local et limitées dans leur expansion économique. Les villes d'Afrique doivent développer une activité exportatrice compétitive sur les marchés internationaux pour offrir un environnement propice aux affaires. Pour y parvenir, les responsables municipaux doivent de toute urgence se doter d'une approche nouvelle et solide pour le développement urbain en Afrique. » L'élaboration du rapport Ouvrir les villes africaines au monde et les travaux de recherche qui l'ont accompagnée ont été réalisés avec le support du Département britannique du développement international (DFID).

RELATIONS BANQUES ET TÉLÉCOMS

QUAND LES TÉLÉCOMS PRENNENT LE DESSUS

Les institutions bancaires ont de moins en moins voix au chapitre dans leurs relations avec les télécoms. Surtout avec l'avènement du mobile money, les banques autrefois toutes puissantes doivent faire la place aux télécoms, qui ont généralement des surfaces financières impressionnantes. Dans un continent avec un taux de bancarisation de 15%, le mobile représente l'une des seules solutions pour l'accès aux services financiers de millions de personnes. Une manne financière que les télécoms peuvent désormais engranger en se passant des banques.

Sur le mobile banking, le Togo comme certains pays de la sous-région sont très en retard. Cette activité alliant services financiers et technologies de télécommunication reste tributaire de partenariats réussis entre banques et opérateurs télécoms, du moins pour une réussite à grande échelle. L'on citera en exemple, le partenariat du marocain Moov Togo avec Banque Atlantique sur le produit Flooz et le partenariat de Togo Cellulaire (Togocel) avec la BTCI (Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie) pour réaliser Tmoney. Certains estiment pourtant que ces services peuvent se passer de partenariats avec les banques. L'obtention récente (septembre 2016) d'une série d'agréments d'«établissement de monnaie électronique» par l'opérateur français Orange en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mali et en Guinée (Même zone monétaire que le Togo : l'UEMOA) en est la preuve palpable.

RELATIONS

Le champ d'activités des banques et des opérateurs télécoms se sont considérablement étendus ces dernières années, sur fond de convergence. Deux phénomènes parallèles ont vu le jour. D'un côté, les banques se lancent sur le marché du mobile. De l'autre, les opérateurs télécoms investissent dans le secteur lucratif des services bancaires en ligne. Les exemples de succès se trouvent dans les deux camps, mais sont mus par des raisons différentes. Si au début, certaines banques ont acquis des opérateurs mobiles pour se propulser sur le marché, cette tendance reste limitée, car le pari est risqué. Peu de banques osent, à ce jour, se lancer sur le marché des télécoms, préférant se concentrer sur les

services de paiement en ligne, car celles qui s'y sont essayées n'ont pas toujours rencontré le succès.

En Côte d'Ivoire la BNP Paribas et Orange unissent leurs forces sur Orange Money, un service de paiement et transfert d'argent sur téléphone mobile.

une opportunité de croissance sans précédent. Ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement où une grande partie de la population n'est pas bancarisée, mais possède un téléphone mobile.

C'est ainsi que de nouveaux services financiers de l'industrie des télécoms apparaissent, tel que M-Pesa au Kenya



Alors que les banques hésitent encore à sortir de leur zone de confort, les opérateurs télécoms semblent clairement prendre le tournant de la banque en ligne et s'illustrent même dans ce secteur. Doués du savoir-faire technique et spécialisés dans le transfert de données, ils diversifient ainsi leurs risques et partent à la conquête de nouvelles sources de revenus, en concurrençant les banques de réseaux. C'est le cas d'Orange avec son application Orange Cash, un service de paiement sans contact, ou encore son investissement dans Groupama Banque.

Alors que les banques classiques se battent pour survivre et conserver leurs parts de marché, les opérateurs télécoms misent sur une «on-linisation» des services bancaires voyant en cela

et autres pays d'Afrique de l'Est, sans l'intervention des banques. Leur croissance est telle que les estimations suggèrent qu'une part importante (le tiers) de l'économie kenyane passe déjà par M-Pesa.

Cette double tendance met en lumière ce qui semble être un avantage pour les opérateurs télécoms, au vu de leur maîtrise des technologies liées aux services bancaires, notamment pour les moyens de paiement en ligne. Enfin, leur offre bancaire s'intègre dans le cadre d'une plateforme de service général plus large que celle des banques qui, si elles ratent le coche et ne parviennent pas à relever le défi, perdront une partie de leurs clients.

« Face à ces assauts répétés sur leur secteur, certaines banques ont

développé des fintech en interne pour, à l'instar d'Ecobank, lancer leurs propres services » indique Financial Afrik dans sa livraison de la semaine dernière. «Trop coûteux et contre-productif» dénote un expert de la monétique qui estime que les établissements de crédit ont tout intérêt à se rapprocher des fournisseurs de solutions technologiques pour rejoindre la révolution en marche. «L'idéal serait d'intégrer des solutions externes et il y en a encore à bon marché». Malheureusement, les étages supérieurs des banques sont souvent conservateurs et peu sensibles aux innovations que proposent les jeunes ingénieurs. « Dans ses débuts, Wari s'est rabattu d'abord sur le réseau de Total. Les banques qui lui avaient fermé la porte ne sont revenues que quand le succès s'est avéré ».

En fait, les banques ne feront que retarder une tendance de rapprochement entre les services financiers dans leur globalité et les services technologiques. Les experts qui prédisent la révolution de la retail banking dans les cinq prochaines années estiment que la banque abandonnera ce premier étage de l'activité aux fintech et aux opérateurs télécoms tout en continuant pour quelques années à assurer la gestion du risque. L'avenir du secteur bancaire est dans le corporate, la gestion de fortune et les services financiers à haute valeur ajoutée. Dans ce cadre, le lancement au Ghana, par Ecobank en partenariat avec MTN, du «Mobile Money Treasury Bill (TBill4all) permettant aux particuliers d'investir dans les bonds de trésor à partir de leur téléphone augure de la voie du futur.

MODÈLES DE PARTENARIAT

Plusieurs modèles de relation, non exclusifs, entre banques et télécoms sont observés sur les marchés locaux et semblent être favorables au développement des paiements mobiles.

Le modèle de complémentarité où les banques et les opérateurs proposent chacun un mode de paiement mobile mais s'adressent à des cibles différentes. Un modèle de complémentarité que l'on retrouve surtout en Afrique du Nord, notamment avec le système des SMS surtaxés.

En Afrique en général, le modèle le plus utilisé est le modèle de

substitution où les acteurs du marché des télécoms se substituent, voire concurrencent le secteur bancaire, en particulier dans le cas où des solutions «orientées mobile» sont développées. L'opérateur contrôle toute la chaîne de valeurs: de la création et de la gestion du compte au paiement. En Afrique, 60% des 400.000 villages africains sont couverts par le réseau télécom, alors que les agences bancaires ne sont souvent présentes que dans les grandes villes.

En dehors du modèle de concurrence où une relation de compétitivité s'installe entre les deux catégories d'acteurs en s'adressant aux mêmes segments clients avec des solutions concurrentes, il existe aussi le modèle de coopération dans lequel les banques et les opérateurs télécoms sont amenés à réaliser des partenariats tout en gardant leurs rôles initiaux sur la chaîne de valeur du paiement mobile. En effet, les offres «orientées banque» où la banque se charge de la création et de la gestion du compte et l'opérateur télécom du transport des données et de la distribution de l'offre, proposent aux souscripteurs la consultation des comptes, le transfert local d'argent d'un compte bancaire à un autre via le mobile, le paiement de factures, etc.

Dans le modèle de fusion, les acteurs peuvent fusionner, ou sinon acquérir la possibilité d'être à part entière un opérateur ou une banque respectivement. Depuis 2004, l'opérateur télécom NTT DoCoMo propose des services de paiement sans contact sur mobile qui transforment les téléphones portables en porte-monnaie électroniques. Pour ce faire, la compagnie a racheté une banque pour la création des comptes bancaires et la gestion des problématiques de crédit. Ainsi, dans ce modèle, cet acteur télécom contrôle toute la chaîne de valeurs.

La plus grande inquiétude au sein des banques aujourd'hui est que les nouvelles évolutions de la législation dans différents pays, autorisent les télécoms à se passer d'eux pour faire ce métier, exclusivement réservé autrefois aux institutions financières. Plus incisif, Mohamed Ali Kadiri, Directeur général de Caixa Bank Maroc estime qu'elles (ndlr les banques) n'ont pas besoin de s'appuyer sur un opérateur en particulier pour avoir un service de mobile banking. Certains opérateurs veulent s'embarquer dans le métier de banque. C'est une erreur; il serait plus judicieux pour eux de rester dans leur core-business.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

M^{me} MYRIAM DOSSOU, DG DE L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE

« 2017-2022 : FOCUS SUR LA GESTION SPÉCIFIQUE DU RISQUE MALADIE ET LA MAÎTRISE DES COÛTS »

✎ Junior Robert Tatieta

L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) fait de l'accessibilité financière aux soins de santé sa priorité absolue. Myriam Dossou, directrice générale, sait que son institution a acquis un savoir-faire en gestion de risques maladie ainsi qu'une connaissance approfondie de la demande et de l'offre de soins notamment des contraintes liées au mécanisme de tiers payant dans la prise en charge de ses bénéficiaires. Ce savoir-faire national renforcé ne peut que servir la prise en charge de nouvelles populations.

Marchés Africains : Comment fonctionne l'INAM et quelles prestations offre-t-il ?

Myriam Dossou : L'INAM gère le régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires, des agents des collectivités locales, des retraités de la fonction publique et des militaires (en fonction et retraités). Établissement public doté de la personnalité juridique et d'une autonomie de gestion administrative et financière, il a été créé en 2011 par une loi dont les décrets d'application fixent les statuts, les relations avec les assujettis et le cadre de conventionnement avec l'offre de soins, définissent les mécanismes de financement et de recouvrement des cotisations et précisent que l'INAM peut se voir confier par le gouvernement toute autre mission en rapport avec son activité, donc prendre en charge d'autres groupes.

La gouvernance de l'INAM est assurée par un conseil de surveillance composé de cinq ministres et un conseil d'administration de douze membres composé à parité de représentants des employeurs et des travailleurs désignés par leurs organisations. Les délégations régionales sont passées de 6 à 7 avec l'ouverture d'un bureau à Kpalimé.

L'INAM couvre pour le cotisant et ses ayants droits (conjoint + 4 enfants) les frais de consultation, d'hospitalisation et de médicaments, les actes médicaux, chirurgicaux et paramédicaux, les actes d'analyse de biologie et d'imagerie médicale, les frais de prestations de soins liés à l'état de grossesse et à l'accouchement, les frais de vaccins obligatoires et enfin les frais d'appareillage.

Avec le tiers payant, l'INAM paie régulièrement sa part de 80 % aux prestataires de soins, ce qui lui vaut une fidélité des assurés et surtout la prise en charge sans interruption des prestations délivrées dans les centres de soins publics et privés. Les tarifs publics établis par le ministère de la Santé constituent le référentiel de base

de l'INAM, auquel s'ajoute une liste d'actes de soins et de produits pharmaceutiques définie par l'INAM conformément aux textes. À ce jour, l'INAM compte presque 300 000 bénéficiaires, avec environ 90 000 assurés principaux, certes moins de 10 % de la population du Togo et une catégorie qui n'est pas la plus démunie, mais qui reste ainsi à l'abri des grosses factures de soins et surtout a permis de développer une expertise nationale qui servira dans la prise en charge de populations moins nanties.

gestion du risque et la qualité des services. Nous avons aussi opéré une série de réformes internes et créé des outils de gouvernance essentiels : Un comité d'audit, une charte d'audit et un projet de cartographie de risques. En termes d'innovation, nous avons poursuivi l'amélioration du dispositif de suivi des soins avec les carnets permettant aux médecins d'avoir une historique du patient.

Déjà, en 2014, en l'absence d'un système électronique pour réduire la fraude, nous avons élaboré un système de suivi des

chef de l'État est on ne peut plus claire : construire un modèle pérenne de financement de la couverture sociale pour tous sur des bases solides de solidarité et d'équité, dans un contexte où l'activité économique est majoritairement de type informel. Les groupes vulnérables sont les premières cibles, et les dispositifs de gratuité de soins et de prise en charge des indigents qui existaient avant l'INAM continuent de fonctionner.

Actuellement, l'INAM est l'assureur maladie de référence,

et utiliser les leviers adéquats pour plus d'équité et une meilleure redistribution des ressources mobilisées dans le cadre d'une assurance universelle. Il faut éviter la fragmentation et favoriser le regroupement afin que les services regroupés sous le vocable assurance maladie universelle soient mis en musique de façon efficiente. Si nous convenons que la couverture dont vous parlez inclut la gestion des fonds, la gestion des risques pour le pilotage de l'équilibre technique et financier, l'identification, l'affiliation, l'immatriculation, le recouvrement des cotisations, le contrôle médical et la régulation, la gestion des référentiels médicaux de l'assurance maladie et les autres services administratifs, où voyez-vous l'INAM ?

Pour 2017, comment se déclinent les actions de votre feuille de route ?

Myriam Dossou : Pour la période 2017-2022, deux axes sont prioritaires : la consolidation et le renforcement de la gestion des risques maladie et la maîtrise des coûts. Nous participons activement à une réflexion déjà assez avancée sur l'inclusion de nouveaux groupes.

La refonte du système d'information est aussi une réponse à la problématique du contrôle interne et de la qualité totale. Ce projet d'envergure devra mobiliser les équipes dans les prochains mois, avec tous les aspects de conduite du changement et d'appropriation par les partenaires.

Il comporte un volet de carte santé biométrique multi applicative, les échanges automatisés, la dématérialisation, la gestion des données, les infrastructures, etc. C'est avec cet arsenal que sera consolidé le triangle gestion du risque maladie-maîtrise des coûts-amélioration du service rendu aux usagers.

Parallèlement, il faudra développer des synergies avec l'offre de soin privée et publique, qui est aussi en pleine évolution, pour le volet prévention et mise à jour des référentiels et des normes, afin d'offrir le meilleur de la qualité à nos assurés.

Source: Marchés Publics, Édition Togo,

Hors série N°51 - Janvier 2017



Quelles ont été les réalisations de l'INAM en 2015 ?

Myriam Dossou : L'année 2015 a surtout consacré nos efforts d'amélioration des services grâce à la performance de notre organisation. Nous avons mis à jour la liste des médicaments et des actes pour une prise en charge durable, en insistant sur le caractère curatif des médicaments et sur le pronostic vital de la maladie.

Nous avons initié la phase d'étude pour un saut qualitatif du système d'informations nécessaire au renforcement de la

droits par des vignettes. L'année 2015 a été celle de la fin d'un premier cycle où s'est confirmée la croissance de consommation des soins, donc l'engouement pour le produit « Inam » et une satisfaction des « consommateurs ». Toutefois, il demeure de grands défis : maîtrise des coûts, gestion des risques (notamment la fraude par usurpation d'identité), surprescription et surconsommation.

Quel est pour le Togo l'enjeu de la création d'une couverture pour les classes modestes, et l'INAM en aura-t-il la charge ?

Myriam Dossou : La vision du

celui qui a le réseau de conventionnement le plus vaste : près de 6 028 prescripteurs autorisés et 1 065 centres conventionnés.

Aucun autre acteur d'assurance n'a la capacité de gérer cela. Couvrir près de 300 000 bénéficiaires nous a permis de connaître les questions essentielles à se poser pour étendre la couverture maladie et de réfléchir aux réponses les plus efficaces.

Les meilleures conditions sont créées au Togo pour mutualiser l'expérience des divers intervenants, optimiser les moyens de gestion mis en œuvre

MARIAGE PRÉCOCE AU TOGO : PRÈS DE 30% DES FEMMES ONT CONTRACTÉ LEUR PREMIÈRE UNION AVANT 18 ANS.

La Rédaction

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS ET EN FORTE PROGRESSION

Pratiques coutumières héritées du passé, le mariage précoce ou des enfants est très courant dans les pays en voie de développement. Considéré comme une violation des droits de l'homme qui prive les jeunes filles d'une bonne éducation, elle met en danger leur santé et compromet leur avenir. Mais, le phénomène ne cesse de progresser. Selon les estimations de la Commission de l'Union africaine, 58 millions de jeunes femmes des pays en développement se sont mariées avant l'âge de 18 ans, soit une personne sur trois. Sur les 41 pays du monde entier où le taux de prévalence du mariage des enfants s'élève à 30% ou plus, trente se trouvent en Afrique où presque quatre sur dix jeunes femmes étaient mariées ou étaient en union avant l'âge de 18 ans. Le phénomène n'épargne pas le Togo où la proportion de femmes mariées avant l'âge de 15 ans ou avant l'âge de 18 ans ne cesse de s'accroître surtout en milieu rural. Quelle est l'ampleur de ce fléau social et sociétal, comment les jeunes filles victimes vivent ce mariage, y a-t-il moyen de s'en sortir ; FOCUS INFOS a mené l'enquête.

La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) définit l'enfant comme tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Dans la logique de cette Convention, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a insisté sur le fait que l'âge minimal du mariage devait être de 18 ans pour les garçons et les filles, avec ou sans le consentement parental.

Cette position est également celle de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, qui stipule clairement que le mariage ne saurait se faire avant l'âge nubile et sans le libre et plein consentement des époux. Dans le même ordre d'idées, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant considère celui-ci comme une personne qui a moins de 18 ans, tandis que la Charte Africaine des Jeunes indique qu'une personne âgée de 15 à 17 ans est mineure.

Le mariage des enfants est donc l'union formelle ou informelle, civile, religieuse ou coutumière, avec ou sans enregistrement légal, dans laquelle l'un ou les deux époux sont des enfants de moins de 18 ans. Par ailleurs, le terme de « mariage précoce » est souvent associé au mariage forcé, les enfants mariés étant considérés comme incapables - en raison de leur âge - de donner leur libre et plein consentement. Ils sont en effet très souvent victimes de violences et de pressions multiformes de la part des membres de la famille ou de la communauté.

PHÉNOMÈNE RURAL :

Aux termes des dispositions de l'article 43 du Code togolais des personnes et de la famille, « l'homme et la femme choisissent librement leur conjoint et ne contractent mariage que de leur libre et plein consentement ». Le texte précise, en écho aux différents mécanismes internationaux de protection des enfants et des mineurs, que « l'homme et la femme avant dix-huit ans ne peuvent contracter mariage ». De fait, au Togo où la majorité est fixée à 18 ans, tout mariage contracté avant cet âge est considéré comme précoce. Pourtant, malgré ces garde-

fous législatifs, plus de 29,1% des femmes de 20-49 ans ont contracté leur première union avant l'âge de 18 ans, tandis que près de 08 % d'entre elles l'ont fait avant leur quinzième année ou étaient en union libre, selon les données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) en 2010, confirmée depuis une étude publiée par l'association Women in Law and Development in Africa (WILDAF) Togo, en partenariat avec l'Unité de recherche démographique (URD) de l'Université de Lomé.

Cette prévalence nationale cache toutefois des disparités à l'échelle des milieux de résidence et des régions. Les proportions de femmes mariées avant l'âge de 15 ans et celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans sont plus importantes en milieu

un lien étroit avec le niveau d'instruction et le quintile de bien-être économique. Elle touche beaucoup plus les femmes sans instruction (33%) et résidant dans les ménages les plus pauvres (23%) que les femmes ayant atteint un niveau d'instruction secondaire et plus (6%) et issues des ménages les plus riches (6%).

POIDS SOCIAL, CULTUREL ET RELIGIEUX.

Selon toujours les résultats de l'enquête MCIS citée plus haut, les raisons évoquées pour justifier le mariage précoce sont pour « mieux éduquer la fille » 4,7%, des personnes interrogées, « éviter les grossesses hors mariage » 17,3%, « maximiser la fécondité de la fille » 2,1%, « réduire les charges de la famille et de la fille » 12%, « préserver la virginité de la fille avant le mariage

ou encore la tolérance sociale aux écarts d'âges importants entre conjoints. La pauvreté des parents explique et donne une dimension économique au phénomène. La faible connaissance des droits des enfants, la faible application des textes juridiques relatifs aux droits des enfants, l'insuffisance de vulgarisation des textes juridiques relatifs aux droits des enfants, la faible portée des actions de lutte contre la pratique, le déni de droit à l'enfant au sein des familles constituent des facteurs d'ordre politique et juridique

Quant aux principaux acteurs de décision dans les mariages précoces au Togo, 68,1% des filles précocement mariées l'ont été par décision des hommes du côté paternel de leur famille (le père

TÉMOIGNAGES A SOKODE :

A Sokodé, où nous nous sommes rendus dans le cadre de cette enquête, le sujet reste tabou.

Dans cette zone qui se situe dans le peloton de tête des régions où le phénomène est courant, peu de gens sont prêts à se confier. Pourtant, on dit qu'ici, tout le monde ou presque connaît une fille ayant été mariée avant la majorité, et souvent contre son gré. « Je vivais à Sokodé avec ma grand-mère. J'étais en classe de CM2. Un jour un homme est venu me prendre pour m'amener avec lui à Atakpamé. Arrivée là-bas, il me dit que je vais aller rester avec un garçon que je ne connaissais pas. J'ai dit que je ne veux pas. Ils m'ont tapée et appelé le garçon en question et ses amis pour me prendre. Arrivée chez le garçon, on m'a enfermée dans une chambre avec interdiction formelle de sortir. Et chaque nuit, le garçon vient entretenir des rapports sexuels avec moi. J'ai beau crier sans obtenir de secours », témoigne Chéfatou, âgée de 15 ans. La jeune fille sera finalement sauvée quelques semaines plus tard par son oncle. Ramenée à Sokodé, elle sera confiée à l'ONG CREUSET-TOGO.

Parfois le mariage précoce tourne à l'inceste. C'est le cas de la petite Djamilia, à peine 12 ans qui vivait avec son grand-père, septuagénaire, à Lama-Tessi (préfecture de Tchaoudjo). Ce dernier n'avait d'yeux que pour sa petite fille. Il répudia sa femme pour se consacrer à Djamilia, qu'elle gavait de cadeaux dont un portable. Le « vieux » a même poussé le bouchon plus loin en achetant les pagnes et les parfums pour le mariage.

« Mon grand père rentre souvent tard le soir dans la chambre pour coucher avec moi dès que son frère sort. Il dit que c'est moi qu'il veut épouser (...). Il est allé chercher un produit pour mettre dans la pâte. Selon lui, si je la consomme, je tomberai amoureuse de lui et l'épouserai. Mais, moi je n'en veux », raconte la petite Djamilia qui finit par fuir la maison.



rural (9,0% et 36,8%, respectivement) qu'en milieu urbain (4,5% et 19,4%, respectivement). En ce qui concerne les régions, la prévalence du mariage avant 18 ans chez les femmes âgées de 20-49 ans, se présente comme suit : Région des Savanes (44,5%), Région de la Kara (33,8%) ; Région Centrale (37,9%) ; Région des Plateaux (32,3%) ; Région Maritime (24,1%) ; Lomé-Commune (16,2%). La répartition par sexe montre que les filles (89,4%) sont les plus touchées par ce phénomène. Le nombre de cas de victimes relevé pour le sexe masculin serait essentiellement dû au phénomène de lévirat.

La précocité de l'union semble avoir

» 3,3%, « respecter les préceptes de la religion » 3,5%, « ne pas déshonorer la famille de la fille » 13,1%, « renforcer les alliances » 6,9%, « rembourser une dette contractée par les parents de la fille » 11,8%, « en échanges de bien, d'argent et de services » 8,8%, autres 12,4%.

De fait, pour les institutionnels, les causes du phénomène relèvent de l'ordre socio-culturel et religieux, notamment la souscription aux idéaux de forte fécondité, la nécessité de protéger les filles contre les risques de déviances sexuelles, la crainte de survenue des grossesses hors mariage, le faible statut social de la femme, la pratique du rapt

seul, le père et les autres hommes de la famille, le chef de famille et autres parents paternels) ; 20,5% des filles précocement mariées l'ont été par décision des pères et des mères ensemble.

De façon plus détaillée, la mère seule décide à 1,6% le mariage précoce, la mère et d'autres femmes dans la famille à 1,1%, le père seul à 23,2%, le père et les autres hommes de la famille à 10,3%, le père et la mère ensemble à 20,5, le chef de famille à 32,4%, les parents côté paternel à 2,2%, et les autres à 8,6%.

(Suite à la page 9)

MARIAGE PRÉCOCE AU TOGO : PRÈS DE 30% DES FEMMES ONT CONTRACTÉ LEUR PREMIÈRE UNION AVANT 18 ANS

(Suite de la page 8)

A 16 ans, Aïcha a été mariée de force à un monsieur qu'elle ne connaissait pas. Après la célébration, la fille a fui le domicile conjugal. Le mariage a été finalement annulé et la dot retournée à la belle famille qui ne voulait pas l'obliger à cette union. Malgré cet échec, le père de la jeune fille, Idrissou Allassani, que nous avons croisé au quartier Komah, ne regrette pas son geste. « Si c'est à refaire, je le referai », nous dit-il fièrement. « Ma fille a commencé par courir de gauche à droite et fréquentait un apprenti chauffeur. Or, vous savez que les chauffeurs ne sont pas stables », justifie le vieux Allassani. Avant de poursuivre qu'il a voulu « offrir » à sa fille quelqu'un de stable. Pour lui, les filles n'ont pas à faire le choix. Ce sont les parents qui engagent et arrangent leurs mariages.

A Kparatao, environ 15km à l'est de Sokodé, il a fallu la mobilisation de toute la communauté civile du canton pour soustraire Rachida des mains de son « ravisseur ». A 14 ans, la jeune fille, grâce à la complicité d'un cohabitant, a suivi un inconnu, grâce à un « gri-gri peull », allèguent les habitants. Celui-ci sera interpellé et traduit en justice. Quant à Rachida, aujourd'hui en classe de 6ème - la seule de sa fratrie à atteindre ce niveau d'étude, elle aspire à obtenir le BEPC et apprendre un métier par la suite.

Pour le chef canton de Sokodé, Ouro Akoriko Ali, « la religion enseigne que la jeune fille doit avoir sa première menstruation chez les parents, mais la deuxième chez le mari ». Plaidant pour que l'âge du mariage soit ramené à 15 ans, il évoque le Coran. Le verset coranique qui confirmerait ce fait est le « Lahadari »

PERTE POUR LA COMMUNAUTE:

Le mariage d'enfant constitue une violation des droits fondamentaux et un obstacle à l'atteinte de presque tous les Objectifs pour le Développement Durable (ODD). Selon le Fonds des Nations Unies pour la Population, si l'on n'agit pas pour inverser la tendance, ce sont plus de 140 millions de filles, dont 50 millions de moins de 15 ans, qui seront mariées d'ici 2020, soit 39 000 par jour, la majorité en Asie du sud et en Afrique subsaharienne. Les conséquences socio-économiques des mariages précoces sont lourdes pour la communauté : féminisation de la pauvreté, difficultés de la

femme à accéder à un travail décent, subordination de la femme, effets négatifs sur la santé et l'éducation des enfants issus de mères précocement mariées et risques élevés de violences basées sur le genre. Sur le plan spécifique de la santé, le mariage précoce peut entraîner un traumatisme psychologique, un risque de mortalité infantile et maternelle, des complications obstétricales ou des fistules.

L'impact du mariage précoce doit surtout s'intéresser à ses effets sur l'éducation d'une part, et au rôle que peut jouer celle-ci dans la prévention des mariages d'autre part. En effet, lorsqu'une fille se marie tôt, cela entraîne généralement la fin de ses études si elle est scolarisée, lui ôtant in fine la possibilité de pouvoir prendre, dans sa vie d'adulte, des décisions concernant son travail, sa santé, son bien-être et celui de ses enfants. Inversement, on sait que plus la durée de scolarisation des filles est longue, moins elles ont de chances d'être mariées précocement.

PREVENTION ET SANCTIONS :

Pour lutter contre les diverses causes du phénomène de mariage des enfants, l'Etat togolais en collaboration avec ses partenaires a mis en place des mécanismes de protection des enfants à travers des politiques, programmes et projets.

La Constitution togolaise du 14 octobre 1992, le Code togolais des personnes et de la famille révisé en 2014 abordent la question du consentement, l'égalité entre l'homme et la femme et de l'âge en matière de mariage. Cependant, le Code de l'enfant et le nouveau Code pénal constituent l'arsenal juridique qui aborde la question du mariage précoce de manière singulière tout en prévoyant des sanctions.

Ces codes comportent en leur sein au moins une disposition relative à l'âge de mariage et à l'importance du consentement.

Selon les dispositions de l'article 2 de la loi N° 2007-017 du 06 juillet 2007 portant Code de l'enfant au Togo, on entend par enfant tout être humain âgé de moins de 18 ans. Ce Code de l'enfant est entré en vigueur le 06 juillet 2007 et a défini le cadre juridique de protection des enfants contre les mariages précoces et forcés dans son chapitre V, (dispositions des articles 267 à 274).

Sur le plan pénal, ce qui est important à souligner est que le législateur du Code de l'enfant (article 273) retient la responsabilité

pénale de la personne ayant autorisé sur l'enfant ou des autorités requises pour recevoir le consentement et procéder à l'enregistrement du mariage, en cas de non respect de l'âge légal prévu à l'article 267.

De même, toute personne ayant exercé sur l'enfant une contrainte de quelque nature que ce soit en vue de l'amener à consentir au mariage sera punie de 01 à 03 ans d'emprisonnement et d'une amende de 100.000 à un 1.000.000 de francs CFA. Dans le même sens, parlant du mariage précoce et de la responsabilité pénale qui en découle, il n'est pas moins important de faire un clin d'œil au nouveau code pénal togolais qui consacre également certains articles au mariage précoce.

Ainsi, aux termes de l'article 341 de la loi N° 2015-010 du 24 Novembre 2015 portant nouveau code pénal au Togo, le mariage forcé ou servile est toute institution ou pratique en vertu de laquelle, une personne adulte, sans son consentement, ou un enfant, est promis ou donné en mariage moyennant une contrepartie financière ou matérielle ; une personne est cédée à un tiers, à titre onéreux ou non, par son conjoint ou un membre de sa famille ou de son clan en vue d'un mariage et une personne est

enlevée ou retenue contre son gré en vue d'un mariage.

En effet, les expressions « mariage d'enfant » et « mariage précoce » sont souvent utilisées de manière interchangeable et cette dernière renvoie aux mariages dans lesquels au moins l'un des conjoints est âgé de moins de 18 ans dans les pays où l'âge de la majorité est atteint avant le mariage ou au moment du mariage.

Cependant, les petits arrangements, l'ingérence ou l'intervention de la famille des auteurs concernés par ce type de mariage ou la préservation du tissu familial freinent souvent le juge dans son élan d'application de la loi. L'absence d'un comité national des droits de l'Enfant ne permet pas aussi une meilleure application de ce code.

Cependant, la mise en place du comité dont la composition, l'organisation et le fonctionnement sont régis par le décret N° 2016-102/ PR du 20 octobre 2016 va relever les défis liés à l'application du Code de l'enfant.

Par ailleurs, il faut relever que relativement à l'âge requis pour le mariage des enfants, l'article 267 alinéa 2 fait l'objet de critique de la part des acteurs de protection des droits des enfants dans la mesure où cet article laisse une possibilité au Président du tribunal de première instance, d'accorder des dispenses aux enfants des deux sexes âgés de seize ans révolus, pour motifs réels et sérieux.

Selon ces organisations, reconnaître le pouvoir discrétionnaire du juge, dans sa mission de dire le droit, à travers cette disposition du Code pourrait être une porte ouverte aux abus. L'année 2017 étant la dixième année d'existence du Code de l'enfant, il paraît qu'il fera l'objet d'une évaluation en vue d'une éventuelle révision.

Enfin, le poids de la religion musulmane et l'encreage des pratiques culturelles néfastes constituent également un frein à l'application des textes relatifs aux mariages précoces des enfants.

CREUSET Togo, l'ONG qui vient au secours des victimes

L'ONG CREUSET TOGO a été créée en 2006 et œuvre pour le développement et l'épanouissement intégral des populations en particulier des enfants. Elle travaille avec les agents de la société civile dans le recueil des enfants vulnérables et ceux en situation difficile, avec les chefs traditionnels dans la défense des droits de l'enfant. CREUSET TOGO travaille également avec d'autres organismes de la place notamment les ONG dans l'esprit de coopération, la sensibilisation et la conscientisation, le renforcement de capacités des associations et initiatives communautaires pour une plus grande responsabilisation dans la prévention, la protection des enfants et l'amélioration des conditions de vie de leur famille.

Pour atteindre ses objectifs, l'ONG mise sur l'éducation, la formation préprofessionnelle, le recueil de la parole de l'enfant, l'accompagnement psychosocial, l'accueil, l'assistance juridique et médicale, les mesures alternatives à la vulnérabilité des enfants et de leur famille, la réinsertion et autres activités pour amener les enfants et leur famille à découvrir et faire valoir leur potentiel.

Pour le chargé de programme de CREUSET TOGO, M. Nabédé, sur les questions de mariage précoces, ils sont le plus souvent alertés par les forces de sécurité, avec qui ils travaillent en parfaite collaboration, ou par un des proches de la victime qui a à cœur la protection de l'enfant.

« Nous constatons le plus souvent que les mineurs sont donnés en mariage sans leur consentement, sans leur avis et parfois même d'autres ne savent pas qu'il y a un projet de mariage à leur endroit. C'est le jour du

mariage que certains découvrent qu'on veut les marier. Et le mariage le plus souvent se consomme », nous explique M. Nabédé.

Une fois alertée, l'ONG contacte la famille par le biais d'une convocation pour l'écouter. « A l'issue de ces écoutes, on verra si le mariage a été consommé ou pas », souligne Nabédé affirmant qu'ils sont aidés dans cette tâche par les officiers de la police judiciaire qui sont formés à ce propos. S'il s'avère que le mariage est consommé, il y a viol. L'auteur est mis à la disposition de la justice pour la suite de la procédure pendant que la victime est prise en charge sur le plan sanitaire pour voir si lors du rapport sexuel l'auteur ne l'aurait pas contaminée par les maladies transmissibles. Après les analyses, s'en suit une prise en charge psychologique dans le centre de transit de l'ONG. Mais ceci n'est pas obligatoire. « Nous le faisons lorsque nous savons que le traumatisme est très élevé ou le fait de retourner tôt à la maison est un risque pour l'enfant. Et nous travaillons avec les familles avant la réinsertion de l'enfant », souligne le responsable de programme de CREUSET TOGO.

Pour Nabédé, la communauté pour laquelle ils travaillent ne comprend pas encore le sens de leur mission. D'où les menaces proférées à leur endroit.

La mission n'est pas facile, elle est même plus dangereuse, confie-t-il.

« Le plus grave lorsqu'une fille est violée, vous allez voir un attroupement autour du violeur pour qu'on puisse le libérer mais la victime git dans le sang à la merci de ses parents. Personne ne pense à elle si ce ne sont les ONG. Et parfois les parents géniteurs viennent négocier pour qu'on libère le violeur parce que c'est un proche parent », conclut-il.

« JEUDI J'OSE » ASSURE LA REUSSITE DES JEUNES ENTREPRENEURS ✎ Arthur TCHAMDJA

Le rendez-vous mensuel initié par le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) a rassemblé à la Blue zone de Cacadéli le 09 février dernier des jeunes entrepreneurs autour du thème « Assurer mes réussites ».

C'est sur ce thème que M. Éric BONIN, responsable du Cabinet KUAMIVI'S a entretenu les participants à cette rencontre.

Selon M. Éric BONIN, pour réussir en entreprise, l'entrepreneur doit d'abord réussir dans sa propre vie d'où l'utilisation de l'adjectif possessif « mes » dans l'énoncé du thème. Aussi a-t-il conseillé les participants : « avant d'entrer en entreprise vous êtes appelés à devenir un meilleur individu... ».

Assurer ses réussites passe par la célébration de ses succès et victoires, aussi petits soient-ils ; ce qui renforce la confiance en soi et l'assurance qu'on réussira la prochaine fois.

Cela est d'autant plus important



Vue partielle des jeunes entrepreneurs présents à la Blue Zone

que chaque réussite est une victoire sur l'adversité. « Soyez contents, soyez heureux à chaque petite réussite. Nous avons

tendance à ne célébrer que de grandes occasions alors qu'on a de petites réussites à célébrer », a déclaré le Consultant à l'endroit

des participants avant de lancer cette mise en garde : « Célébrer ne signifie pas aller au bar! ». La Directrice générale du

invité les jeunes à se mettre en réseau pour s'entraider, à créer une synergie d'actions et à transformer les contraintes en opportunités. Elle a également insisté sur l'importance d'avoir confiance en soi puisque, selon elle, « la première ressource d'une entreprise, c'est l'entrepreneur lui-même ».

Il faut rappeler que « Jeudi j'ose », est une plateforme d'informations et d'échanges sur l'entrepreneuriat des jeunes au Togo; une journée portes-ouvertes, prévue chaque deuxième jeudi du mois, au cours de laquelle les professionnels répondent aux préoccupations des jeunes sur l'entrepreneuriat.

C'est également un cadre d'informations sur la spécificité du métier choisi, un cadre d'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), Sahouda GBADAMASSI-MIVEDOR a, à l'occasion,

UNE CINQUANTAINES DE JEUNES FORMÉS EN HORTICULTURE

La cérémonie de clôture de la formation en horticulture organisée par le FAIEJ en collaboration avec l'ONG belge Exchange a eu lieu ce samedi 18 février à la Blue zone de Cacadéli. Ils sont 50 jeunes venant des différentes régions du Togo à avoir bénéficié de cette formation théorique et pratique dans le domaine de l'horticulture depuis le 13 février dernier.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement technique du FAIEJ aux jeunes

porteurs d'idées d'entreprise et aux jeunes entrepreneurs en activité. L'objectif général visé par

la formation est de sensibiliser les jeunes porteurs d'idées d'entreprise sur les métiers de

l'horticulture ; de renforcer leurs capacités techniques et de susciter chez ces derniers le développement des micros et petites entreprises (MPE) horticoles.

La formation a débuté ce 13 février 2017 à la Bluezone

de Cacadéli avec une session de développement personnel pour redonner confiance aux promoteurs en leurs talents et les motiver à cultiver les qualités d'un bon entrepreneur.

(Suite à la page 11)

Faites vous plaisir en cette fin d'année

13 900 000 FCFA TTC*

Du 05 novembre au 15 décembre 2016



* Stock limité
Modèle concerné C4 AIR CROSS 4x2 BVM

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema, BP 332 Lomé
Tél.: 22 23 31 00 / Email: cfaotogo@cfao.com

Distributeur Officiel

CITROËN

SANTÉ: DES AIGUILLES ET DES MAINS CURATIVES

Midias TIGOSSOU

La guérison pranique et l'acupuncture sont en vogue ces derniers temps dans les cabinets privés et centres hospitaliers. Des heures et des jours passés dans ces milieux nous ont permis de découvrir ces pratiques à travers le traitement des patients et de recueillir les témoignages de quelques malades. Nous étions au centre de la fondation ouest africaine de guérison pranique et au Centre Hospitalier Régional Lomé-commune.

Au siège de la fondation ouest africaine de guérison pranique situé en face de la mairie centrale de Lomé, on forme et on traite les malades. Mis à part le centre de ladite fondation, d'autres centres de guérison sont ouverts à Lomé et dans certaines cliniques et dans la sous-région.

LES MAINS CURATIVES

La guérison pranique est l'art de guérir en utilisant le prana ou ki ou énergie vitale pour guérir tout le corps physique. Elle inclut la manipulation du prana ou la manière bioplasmique du corps du patient. C'est une science universelle redécouverte et approfondie par Maître Choa Kok Sui.

Le guérisseur utilise la main, le cristal à travers les couleurs, le prana couleur. Il y a deux principes fondamentaux dans cette guérison, le nettoyage (la purification, l'assainissement) et la projection de l'énergie vitale sur le corps énergétique du patient. C'est en nettoyant ou en enlevant l'énergie malade du chakra ou de l'organe affecté et en leur projetant (chakra à l'organe) du prana ou de l'énergie vitale en quantité suffisante que la guérison s'accomplit.

Le coût du traitement varie entre 2 000 et 5000 frs CFA par séance au centre de la fondation et dans les cabinets privés. Le traitement peut se faire à distance. Il est bien précisé que la guérison pranique ne se substitue pas à la médecine classique. Par conséquent, elle ne fait ni un diagnostic ni une prescription médicale.

Par ailleurs, la formation en guérison pranique se déroule au centre de la guérison pranique. Elle est ouverte à toute personne sans distinction de croyance ou de profession.

SON EFFICACITÉ

Certains malades rencontrés avouent sans hésiter que cette guérison est excellente. Un jeune diabétique confie qu'il ne s'injecte plus d'insuline



Traitement par ventouses en acupuncture

depuis qu'il a commencé à suivre un traitement régulier. Son efficacité a amené certains docteurs de la médecine dite occidentale à mettre cette pratique au service de leurs patients qui ont confié leur satisfaction. Il existe de témoignages des malades guéris des pathologies dites incurables comme le cancer. Cette guérison pranique pour entretenir sa santé n'est pas destinée à des initiés et n'a aucun lien avec une quelconque métaphysique ou ésotérisme.

DES AIGUILLES CURATIVES

L'acupuncture est bien connue pour l'utilisation des aiguilles et la technique de stimulation par la chaleur de points d'acupuncture ou moxibustion. Les aiguilles et moxibustions sont employées pour tonifier les zones dont l'énergie vitale est insuffisante. Les traitements sont la manipulation professionnelle par plante d'aiguille de quelques minutes dans les points et les méridiens du corps, ce qui est une partie importante de la médecine traditionnelle chinoise.

Elle intervient sur le corps humain à l'effet bidirectionnel en utilisant les aiguilles d'acupuncture, le stimulateur et les ventouses. La théorie

d'acupuncture est d'éviter la maladie. Il est nécessaire d'entretenir son énergie vitale. L'acupuncture est donc une branche de la pratique qui permet de corriger et d'améliorer la force vitale. C'est une science qui régularise la fonction du corps humain pour traiter la maladie.

L'acupuncture est une branche proche de la médecine d'origine chinoise à la fois naturelle et empirique. L'acupuncture travaille sur l'ensemble du corps et s'appuie sur les grands principes de la médecine asiatique comme le yin et yang qui est une utilisation des méridiens énergétiques. A part des cabinets privés d'acupuncture, le Centre Hospitalier Régional (CHR) Lomé-commune et le CHR de Tomdè (Kara) sont les deux centres de santé publics qui disposent d'un service d'acupuncture depuis près de 50 ans grâce à la coopération sino-togolaise.

DU SERVICE D'ACUPUNCTURE DU CHR LOMÉ-COMMUNE

Ledit service est composé de deux salles, l'une pour les hommes et l'autre destinée aux femmes, comportant chacune quatre lits de consultation. Deux docteurs chinois aidés de deux togolais sont les praticiens qui traitent

les patients sous la supervision du surveillant général.

La consultation coûte 2000 FCFA donnant droit à six séances de traitement qui dure 20 à 30 minutes.

plusieurs guérisons de la paralysie faciale par l'acupuncture et qualifie cela d'extraordinaire. Il confie que les cas d'hémiplégie ou de toutes autres pathologies signalés plus tôt, se soignent dans un délai court et plus facilement.

QUE DIT LA LOI ?

Selon l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et la loi N° 2009-007 du 15 mai 2009 portant Code de la santé publique de la République, la guérison pranique et l'acupuncture sont classés dans la médecine traditionnelle. Ce code définit la médecine traditionnelle comme étant l'ensemble de toutes les connaissances techniques de préparation et d'utilisation de substances, mesures et pratiques en usage, explicables ou non à l'état actuel de la science, qui sont basées sur les fondements socioculturels et religieux des collectivités togolaises, qui s'appuient sur les expériences vécues et les observations transmises de génération en génération et qui servent à diagnostiquer, prévenir ou éliminer un déséquilibre du bien-être physique, mental, social ou spirituel. Le code précise en substance dans son article 246 que le terme de médecine traditionnelle au sens du présent code s'applique notamment aux catégories professionnelles suivantes : tradithérapeutes, accoucheuses traditionnelles. La catégorie des tradithérapeutes comprend les chiro kinésithérapeutes, qui pratiquent principalement avec la main nue ou armée d'instrument, des massages ou les modifications afin de donner ou rendre aux parties malades ou blessées leur fonction, c'est le cas de l'acupuncture et de la guérison pranique.

Ce que nous confirme le chef de la division de la médecine et pharmacopée traditionnelles au ministère de la santé, le docteur Malou Koboyo. Il déplore qu'il manque des décrets pour encadrer ces sciences, pour savoir qui peut soigner quelle pathologie et de quelle manière.

De fait, si la possibilité d'alterner les médicaments avec la guérison pranique ou avec l'acupuncture peut soulager ou retrouver la santé, tant mieux..

La prise en charge concerne toutes les pathologies particulièrement celles liées à la cardiologie, à la rhumatologie et aux effets secondaires des médicaments. Le service travaille de lundi à vendredi et reçoit 15 à 20 patients par jour.

La plupart des malades sont référés par les praticiens de la médecine dite occidentale souvent les rhumatologues et les cardiologues. Le surveillant général du CHR Lomé-commune nous confie que les malades internés et ceux des autres centres de santé sont souvent référés à ce service.

TÉMOIGNAGE

Le forgeron Efoé, un quinquagénaire, sous les aiguilles d'acupuncture nous confie qu'il souffrait de l'hémiplégie partielle depuis des années et c'est en fin janvier passé que sa sœur infirmière lui a suggéré d'essayer ce traitement. Il se dit soulagé énormément après 10 séances. Il a récupéré la mobilité de ses membres mais continue le traitement pour une guérison définitive.

Selon les acupuncteurs de ce service, 80% des patients ont manifesté leur guérison auprès de leur service. Le surveillant général a été témoin de

UNE CINQUANTAINES DE JEUNES FORMÉS EN HORTICULTURE

(Suite de la page 10)

L'horticulture proprement dite a démarré avec l'appui de deux (02) experts en production horticole et aménagement d'espaces mis à disposition du FAIEJ par l'ONG EXCHANGE. Il s'agit du professeur Patrick VAN DAMME, spécialiste en reproduction et production horticole et de Madame Inge de BRUYCKER,

spécialiste paysagiste. En vue de la transmission optimale du savoir, au regard de la nature de la cible, un expert national a été recruté pour venir en appui aux deux experts internationaux.

La formation a pris en compte le volet théorique en salle et une

formation pratique réalisée dans les jardins de la Blue zone. Des visites «terrain» des pépinières et espaces aménagés de Lomé ont également meublé ladite session. Rappelons que les bénéficiaires de cette session sont composés de jeunes, âgés de 18 à 35 ans, qui sont, soit des pépiniéristes en activité, des agents d'entretien

d'espaces verts, des étudiants en fin de cycle en botanique, des volontaires nationaux en fin de mission, ou des JDS.

Ils ont été sélectionnés à l'issue d'un appel à candidature lancé par le Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes au mois de janvier 2017.

L'étape suivante de cette session est la formation en Techniques de Création d'Entreprises pour les jeunes porteurs de projets d'entreprises horticoles. Ils seront ensuite placés en stage de perfectionnement d'une durée de 6 mois auprès des horticulteurs de la place, en prévision à la mise en œuvre de leurs projets.

LA MAISON DU PAYSAN

PROMOUVOIR LA CONSOMMATION DU « MADE IN TOGO »

Ouverte il ya une semaine dans la banlieue nord de Lomé, la maison du paysan se veut un cadre de promotion des produits locaux. Le visiteur y découvre dans un décor atypique trois entités : une boutique de produits alimentaires togolais, un bar-restaurant exclusivement togolais et une salle de réunion avec un espace pour spectacle.

Situé à Agoè Atchanvé, c'est un décor de bambou et de meubles fait à partir d'objets de récupération qui accueille le visiteur qui s'aventure dans la maison du paysan. Dans un environnement rustique, les trois ensembles qui composent le lieu se côtoient et un personnel accueillant est aux petits soins.

Dans le store où sont exposés des produits exclusivement réalisés sur le territoire national, on trouve un peu de tout.

Des liqueurs, du vin de palme, des jus de tous arômes, du sirop, des biscuits, des huiles, de riz, du chocolat, des produits carnés etc. bref un concentré du savoir faire togolais en matière d'agro-alimentaire.

Le bar restaurant sert exclusivement des mets togolais. D'une capacité de plus de 150 places assises, vous pouvez y retrouver de la pâte, du riz et mets locaux accompagnés de sauces locales. Vous aurez le choix entre une multitude de jus de fruits naturels pour accompagner votre repas.

D'une capacité d'environ 80 places, La salle de réunion peut accueillir tout type de rencontres. Pour promouvoir l'utilisation de ressources énergétiques durables, une partie de la maison est alimentée au solaire.

« L'idée de créer un tel espace est venu à partir du manque de disponibilité des produits locaux et du déficit de

qualité dans ceux existant » explique le promoteur Gerry Taama. Les paysans et les producteurs locaux qui ont des produits à écouler peuvent venir les déposer en dépôt-vente à la maison du paysan.

« Nous misons sur la qualité de nos produits pour séduire les consommateurs », explique le promoteur. L'idée est à terme d'arriver à implanter d'autres centres du genre à dans les principales villes du pays pour booster la production et consommation locale.

Défis

Il faut dire qu'un centre de ce genre dans un pays où la production est essentiellement artisanale doit faire face à d'énormes défis. Le premier est



La boutique de produits «Made in Togo»

la rupture de stock constaté des fois sur les produits les plus demandés.

La plupart des fournisseurs étant de petits producteurs, qui n'ont pas les moyens de faire une production à grande échelle.

Pour palier ce manque Gerry peut compter sur sa propre ferme école, installé à Houaré (500km). Pour le jeune politicien, la maison du paysan qui à ce jour emploie huit(08) employés représente sa contribution citoyenne au développement du pays.

MOOV : L'ANNÉE 2017 PROMET !

✎ Edem QUIST

Pour annoncer les couleurs de l'année 2017 et présenter en avant-première ses offres à l'endroit de la cible High End, Moov a organisé au Radisson Blu Hôtel 2 Février le 10 février dernier, une soirée de Gala VIP dans une ambiance festive, suivie d'un Show Case de la Guest Star ASA.

La soirée de Gala VIP était pour la société de téléphonie, une rencontre d'échanges et de partage avec ses abonnés et prospects High End afin de renforcer les liens de proximité et de renouveler ses engagements envers eux.

Elle a été pour Moov l'occasion d'annoncer des grandes offres pour 2017 et une démo

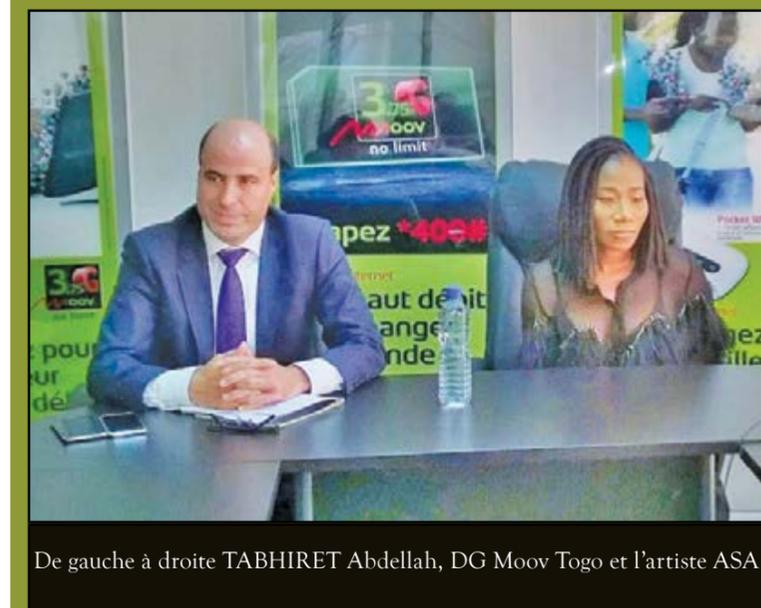
servira d'identifiant à l'invité.

La technologie NFC fait le lien entre le monde physique et le monde virtuel. En plaçant deux appareils près l'un de l'autre, une réaction virtuelle en découle. Bluetooth et Wifi n'ont pas cette facilité de mise en place. Ainsi la principale caractéristique de la technologie NFC est qu'elle est automatique, il n'est pas nécessaire de lancer une application, It Just Works !

Works !

Le bracelet connecté Moov permettait aux invités de sauvegarder leur répertoire téléphonique et mails ; d'accéder à leurs sites internet favoris, d'enregistrer leur Wifi et de se connecter automatiquement avec leur smartphone.

Les smartphones doivent être compatibles à la NFC



De gauche à droite TABHIRET Abdellah, DG Moov Togo et l'artiste ASA

des contenus et terminaux liés à sa solution 3,75 G sur les stands installés sur place.

De fait, pour donner un avant-goût de l'événement et à ses invités de prestige, Moov a développé un dispositif moderne d'invitation qui est un coffret d'invitation. Ce coffret contient un Pass pour la soirée sur plaquette métallique et un bracelet connecté muni d'un système NFC, qui

tels que Samsung Galaxy A7, S6 edge+, X Cover 3, Grand Prime VE, Core Prime VE; Sony Xperia M4; M2 Aqua; Huawei P8 Lite entre autres.

La soirée a été garnie de diverses annonces qui vont occuper et marquer cette nouvelle année pour le plus grand plaisir de près de 350 invités qui ont répondu à la soirée.

COMMUNIQUE CONJOINT DE L'OTM, DU CONAPP ET DE L'UJIT (Relatif à l'agression du journaliste Robert AVOTOR)

L'Observatoire Togolais des Médias (OTM), le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) ont appris avec stupeur et indignation, la nouvelle agression dont a été victime Robert AVOTOR, journaliste au bihebdomadaire L'Alternative, dans la nuit du dimanche 19 février 2017 à Sagbado, par des individus non identifiés circulant à bord d'un véhicule 4x4. Ceux-ci, après avoir heurté avec leur voiture le confrère, ont pris la fuite.

Face à la gravité de la situation et au vu des faits dont a été déjà victime monsieur AVOTOR douze jours auparavant, le Président de l'Observatoire Togolais des Médias, Monsieur Aimé EKPE, au nom de la presse togolaise a saisi le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel Yark DAMEHAME aux fins de dénoncer cet acte scandaleux.

Ce dernier a reçu, à sa demande, ce lundi 20 février 2017 une délégation conduite par le président de l'OTM, et comprenant notamment le directeur de publication de L'Alternative ainsi que la victime. La rencontre a permis à cette dernière d'exposer les faits tels qu'elle les a vécus depuis la première agression le 07 février 2017 jusqu'à celle de la nuit du dimanche.

A l'issue des échanges, le ministre a promis d'identifier les coupables et de les sanctionner. Il a instruit ses services pour assister le confrère dans son parcours de soins.

L'OTM, le CONAPP et l'UJIT s'insurgent contre cette deuxième agression en l'espace de deux semaines et mettent en garde les auteurs de violences et d'intimidations envers les journalistes.

L'OTM, le CONAPP et l'UJIT interpellent les autorités pour qu'elles garantissent l'intégrité physique des professionnels des médias et préservent la bonne harmonie qui doit régner entre les forces de l'ordre et les journalistes sur le terrain. Les trois organisations appellent l'ensemble des confrères au calme et invitent la communauté nationale à œuvrer pour préserver les acquis de la liberté de la presse, gage d'une démocratie apaisée.

Fait à Lomé, le 20 Février 2017.

Pour l'OTM

Pour le CONAPP

Pour l'UJIT

Le Président

Le Président

La Secrétaire Générale

Aimé EKPE

Jean Paul AGBOH AHOUELETE

Patricia ADJISSEKU

DÉMARRAGE DU CHAMPIONNAT FÉMININ LE 25 FÉVRIER PROCHAIN

Par Midas TIGOSSOU

La Fédération Togolaise de Football (FTF) organise le championnat national féminin de la saison 2016-2017. C'est pour la première fois que va se jouer sur les pelouses togolaises, une telle compétition. Elles seront 16 équipes à prendre part à cette compétition qui va se jouer sur 14 journées en aller et retour avec des clubs répartis dans deux zones, celles du nord et du sud.

Le championnat national féminin devrait être lancé à Kpalimé le samedi 25 février 2017 entre Espérance de Kpalimé et Ahé de Ahépé. Pour ce démarrage, la Fédération a mis à la disposition de chaque club féminin des ballons et une enveloppe de 1 million FCFA. Au vu des charges de chaque club, cette subvention est insuffisante. De fait, la FTF chercherait, selon une source digne de foi, à revoir l'actuel organigramme de la compétition pour diminuer les dépenses des clubs.

LES COMPETITEURS

Ils sont 16 clubs à prendre part à cette compétition. Issus des 14 ligues réparties en zone Sud (régions maritime, Lomé-Golfe, Plateaux

ouest) et en zone nord (régions centrale, de la Kara, des Savanes et Plateaux est). Et à raison d'une équipe par ligue à l'exception de celle de Lomé-Golfe qui compte trois clubs.

Ainsi, dans la zone Sud, se retrouvent les formations de Winner Girls (Notsé), Apashe (Anfoin), Ahe (Ahepé), Espérance (Kpalimé), Us Amou (Amlamé), et Athleta fc, Tempête fc, Amis du monde de Lomé tandis que la zone Nord est composée de Lionne de Bassar, Djabir fc (Tandjouaré), Djara fc (Mango), New Star (Tchamba), et Étoile fc (Sotouboua), Amis de la colline, gazelles et Bella fc.

Au départ, ils étaient 74 clubs recensés dans les 14 ligues régionales de football. Ces clubs ont disputé la

phase éliminatoire intra-ligue du 19 novembre au 18 décembre 2016.

DANS LE VISEUR

La Fédération va profiter de ce championnat pour organiser la Coupe de l'Indépendance. Les deux premières de chaque zone vont s'affronter pour cette coupe. Pour susciter l'engouement populaire et inciter les dames à pratiquer le football, l'entrée est gratuite pour ce championnat féminin. La compétition va se dérouler sur les stades du championnat masculin de première division mais en décalage. L'arbitrage sera assuré par les arbitres féminins à défaut par les hommes.

A terme, cette compétition va permettre de détecter des talents

pour enfin envisager la formation ou la mise sur pied d'une équipe nationale compétitive, capable de rivaliser avec les grandes écuries du football du continent.

Dans le passé, les équipes féminines n'existaient qu'à travers l'organisation pêle-mêle des coupes entre autres celle dénommée Bella Bellow. Ainsi, l'équipe féminine nationale se formait à partir de ces tournois sans pour autant participer ou briller sur la scène continentale.

En mars 2016, la Fédération retire les Eperviers dames des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Féminine Cameroun 2016 pour manque d'argent pour préparer l'équipe. Comme sanction, d'une part la Confédération Africaine de Football (CAF) a infligé une amende de 2.500 dollars à la FTF soit la somme de 1,5 million de FCFA.

Le calendrier de la première journée	
ZONE NORD	
Lionne de Bassar	Gazelles
Amis de la Colline	Djara FC
Bella FC	New Star
Djabir FC	Etoile FC
ZONE SUD	
Winner Girls	Ahé
Amis du Monde	Espérance
Tempête FC	Us Amou
Apashe	Athleta

D'autre part, elle a suspendu les Eperviers dames de la 11ème édition du championnat d'Afrique Féminin en 2018. L'histoire retiendra que c'est sous la présidence du Colonel Akpovy Guy que le premier championnat national féminin s'est tenu.



Togotelecom

COMMUNIQUE

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE ORGANISE UNE VASTE OPERATION DE REHABILITATION GRATUITE DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES A DOMICILE.

A CET EFFET, ELLE INVITE TOUT CLIENT POSSEDANT UNE INSTALLATION FILAIRE NON FONCTIONNELLE A SE RENDRE DANS TOUT ESPACE TELECOM POUR UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION.

TOGO TELECOM TIENT A RASSURER SON AIMABLE CLIENTELE QUE LES DISPOSITIONS PRISES CONCOURENT A AMELIORER DURABLEMENT LA QUALITE DE SES PRESTATIONS.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE D'AVANCE DE VOTRE CONTRIBUTION A LA REUSSITE DE CETTE OPERATION.

LA DIRECTION GENERALE

INTERVIEW DE MALAK ACCOUCHE, ARTISTE PEINTRE PLASTICIENNE: « CEUX QUI SE RETROUVENT DEVANT MES ŒUVRES LES QUALIFIENT DE CHEF D'ŒUVRE »

Economiste de formation, Malak Accouche, artiste peintre plasticienne d'origine libanaise, réside au Togo depuis une dizaine d'années et collabore depuis deux ans avec les artistes togolais. Avec ces derniers, elle vient de lancer une association internationale à vocation humanitaire. Par cette interview, allons à la découverte de l'artiste et de l'association.

Focus Infos : Que représente l'art pour toi ?

Malak Accouche : L'art pour moi, c'est la représentation ou la transformation de mes sentiments et de mes idées invisibles en des œuvres visibles.

FI : Quels sont les messages que tu véhicules à travers tes œuvres ?

MA : La plupart de mes œuvres sont des tableaux et ils représentent des œuvres abstraites, du surréalisme. Le message qu'ils véhiculent dépend de l'inspiration que j'ai lorsque le besoin de peindre me prend.

FI : A quel moment tu peins ?

MA : La plupart de mes inspirations me viennent les nuits lorsqu'un calme absolu s'installe et qu'on peut même entendre les moustiques voler. Et quand ça arrive, je quitte le lit pour passer à l'atelier qui est juste à côté de ma chambre. Ce qui fait que je ne me consacre à mes tableaux la plupart du temps que les nuits.

FI : Quel accueil réserve-t-on souvent à vos œuvres ?

MA : Ceux qui se retrouvent devant mes œuvres les qualifient de chef d'œuvre et ils témoignent qu'ils ne peuvent s'empêcher de les admirer inlassablement.

FI : Technique et méthodologie de travail ?

MA : Ça dépend de ce que je veux faire parce qu'avec le crayonnage, j'ai toujours les idées en tête avant de les représenter. Ce qui fait que je pars d'une esquisse, surtout qu'avec le crayonnage je sors les détails. Par exemple si quelqu'un me demande de réaliser un portrait, je n'utilise que les crayons. Et il y a des dessins qu'on ne peut faire qu'avec des crayons. J'utilise aussi le pinceau, mais quand j'utilise de la peinture, point besoin d'une esquisse: les idées sont directement transférées sur la toile.

FI : Tu es plus crayon ou pinceau ?

MA : Avec le crayon, je sais déjà ce que je veux faire. Mais avec le pinceau des fois, je ne me retrouve pas. En fonction du travail à réaliser, j'utilise des fois divers crayons dont les crayons naturels, de couleurs...

FI : Comment êtes-vous arrivée à l'art ?

MA : Depuis mes sept ans déjà, pendant les vacances, on allait à une classe où on fait des arts ou des dessins pour enfants. Ils y ont trouvé que je dessine mieux que les autres. Ils ont décidé de développer ce talent que j'ai en moi en me faisant suivre chaque vacances un cours particulier en art avec un professeur pendant trois (3) mois et ceci jusqu'à mes quatorze (14) ans d'âge. J'avais comme professeur une dame irakienne qui était une grande artiste chez qui j'ai fait ainsi sept (7) ans pour parfaire et développer mon talent. Voilà un peu comment j'ai débuté avec l'art.

FI : Quel peintre vous inspire le plus ?

MA : Il n'y a pas de peintre connu qui m'inspire. Mais comme je fais des toiles surtout surréalistes, j'envoie mes œuvres à des peintres avertis pour juger de leur valeur.

FI : Qu'est-ce que tes œuvres t'apportent ?

MA : J'y retrouve ma personnalité

FI : Comment gères-tu tes activités artistiques et ta vie de mère ?

MA : Comme je l'ai dit, je travaille plus les nuits et dans le calme quand les enfants dorment. Et à ces heures, tu entendas même le bruit d'une aiguille tombée. Donc, il n'y a pas de chevauchement entre les deux.

FI : Selon toi y a-t-il une différence entre un artiste peintre homme et une artiste peintre femme ?

MA : Il y a des œuvres peintes par les hommes que les femmes ne peuvent pas faire et vice-versa. Mais généralement, on constate

que les œuvres produites par les femmes touchent beaucoup et sont plus émotives car les femmes arrivent plus aisément à mieux exprimer les sentiments.

une association ouverte à tous les artistes que tu sois du Togo, de l'Europe, du Canada et des pays arabes. On veut ainsi briser les frontières entre les pays au travers de l'art et ainsi offrir un tremplin surtout aux artistes africains pour faire connaître leurs œuvres.

FI : L'association compte combien de pays ?



FI : Des expositions déjà faites ?

MA : Au Liban, j'en ai fait plusieurs avec des amis d'université. Mais ici au Togo, je suis à ma troisième exposition qui s'est déroulée récemment dans le mois de février à l'hôtel du Golfe de Lomé pendant trois (3) jours. C'était une « exposition internationale » très intéressante et très riche qui a regroupé plusieurs artistes venus de plusieurs pays. L'exposition annonce les couleurs de l'association internationale dont je suis la présidente qui sera portée sur les fonts baptismaux les mois à venir.

FI : Parles-nous de l'AAPEP ?

MA : L'AAPEP, l'Association internationale des artistes et des artisans d'art et de la paix entre les peuples a pour but de défendre les idées de la paix et de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes ainsi que la guerre. Elle va prôner l'amour entre les peuples du monde. C'est

Pour notre début, nous sommes seize (16) nationalités regroupées au sein de l'association. Néanmoins, les portes sont toujours ouvertes à tout artiste désireux d'y adhérer quelle que soit sa nationalité. Il y a même déjà un engouement auprès de plusieurs artistes qui manifestent leur volonté de se joindre à notre cause.

FI : Quels sont vos plans d'actions prévus ?

MA : Nous allons organiser à chaque fois des expositions. L'association utilisera une partie des recettes de ces expositions pour venir en aide surtout aux enfants qui sont dans les pays touchés par les conflits armés.

FI : Quel est ta relation avec les artistes plasticiens du Togo ?

MA : Avant, je ne vendais mes œuvres qu'à l'étranger et je n'avais pas de contact avec les artistes

togolais. Mais depuis deux ans, j'ai rencontré certains artistes grâce en partie à l'Institut Français du Togo. Dès lors, j'expose et vends aussi mes œuvres au Togo et j'entretiens une relation conviviale avec eux. Ils sont comme ma deuxième famille.

FI : Que penses-tu de l'art plastique togolais ?

MA : L'art au Togo est très riche et attractif mais il faut rappeler que l'art togolais n'est pas consommé au Togo. Les œuvres des artistes togolais ne sont pas considérées à leur juste valeur. Par exemple, un tableau qui peut valoir plus de 1 000 000fr CFA par exemple est vendu moins cher et pour rien du tout. Ce qui des fois n'encourage pas les artistes togolais à mieux faire.

FI : Ta religion n'est-elle pas un frein pour ton travail d'artiste ?

MA : Nombreux sont ceux qui me posent cette question et je réponds à chaque fois la même chose. A ma connaissance, ma religion ne refuse pas les arts. Je trouve que l'art n'enfreint ni sur ma religion ni sur mes activités de femme au foyer. Personnellement, je n'aime pas parler religion et je suis contre toutes discriminations car ce sont ces dernières qui sont à la base des guerres dans le monde.

FI : Un message à faire passer ?

MA : Mon souhait est d'abord la paix dans le monde entier car ce que nous voyons ces temps-ci est très horrible et surtout les malheurs des enfants. C'est justement les raisons qui nous ont poussés à créer notre association. Nous comptons vraiment sur les organisations internationales, les chancelleries et les ambassades afin qu'ils nous apportent leur soutien afin de bien mener les missions que nous nous sommes assignées.

FI : Mot de fin ?

MA : Mes salutations et remerciements à mes frères et sœurs artistes plasticiens du Togo, à tous ceux qui nous ont apporté leur soutien lors de notre dernière exposition par leur présence. Je remercie également les ambassades. Et un grand merci surtout au journal Focus Infos pour cette opportunité.



Promo Saint Valentin

DU 13 AU 28 FEVRIER 2017

BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE illico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19
si vous appelez d'un autre réseau.

www.togotelecom.tg

COMMUNIQUE DE PRESSE

SAHAM Assurance Togo, filiale de SAHAM Finance annonce l'agrément de la société SAHAM Assurance Vie Togo par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances en sa 85^{ème} session ordinaire tenue à Ouagadougou du 24 au 28 octobre 2016 par décision numéro 0354/L/CIMA/CRCA/PDT/2016 pour pratiquer les opérations d'assurance dans les branches Vie - Décès et Capitalisation.

Cet Agrément qui traduit la confiance des autorités de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances au Groupe SAHAM et singulièrement à SAHAM Assurance Togo, a été entériné par l'arrêté 186/MEF/CAB/DA du 05 décembre 2016 du Ministre de l'Economie et des Finances.

« Avec cette nouvelle implantation, SAHAM Assurance se donne les moyens d'offrir aux populations Togolaises une gamme complète de produits d'assurance » a déclaré Monsieur Magloire DOCHAMOU, Directeur Général des filiales de SAHAM Finance au Togo. A cet effet les clients sont invités à se rendre dans les guichets de SAHAM Assurance à Lomé et à travers le pays pour souscrire aux produits ci-après : Retraite Individuelle (CARI), Temporaire décès, Rente Education, Mixte, Vie Emprunteur, Prévoyance Collective, Retraite Complémentaire, et Indemnité de Fin de Carrière (IFC).

SAHAM Assurance Togo remercie d'avance tous ses clients pour leur confiance et les invite, ainsi que toute la population togolaise à souscrire massivement à ces nouveaux produits d'assurance.

A propos de SAHAM Assurance Togo

Filiale de SAHAM Finances, SAHAM Assurance Togo, cumule plus de 18 ans d'expérience sur le marché Togolais et enregistre près de 7.179 millions de F CFA d'émissions en 2015 avec une part de marché de 25%, faisant d'elle le numéro 2 du marché des Assurances IARDT en terme de chiffre d'affaires.

Elle jouit d'une parfaite santé financière qui se traduit par une très bonne couverture de ses engagements règlementés (167%) et un excédent de marge de 125%, ce qui lui permet de tenir à bonne date ses engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances.

A propos de SAHAM Finances

Premier Groupe d'Assurance Panafricain (hors Afrique du Sud), SAHAM Finances a enregistré un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard USD en 2015.

En tant que pôle assurance de SAHAM Group, SAHAM Finances poursuit activement sa stratégie de croissance en Afrique et au Moyen Orient à travers 61 filiales dont 34 compagnies d'assurance et de réassurance, soit un large réseau de distribution de plus de 700 agences et compte aujourd'hui un effectif de plus de 3000 collaborateurs.

SAHAM Finances accompagne ses clients ou qu'ils soient pour qu'ils avancent en toute confiance dans leur vie et leurs projets et bénéficier du meilleur de ce que l'avenir peut leur offrir.

SAHAM Assurance, avancez librement.

Contact

SAHAM Assurance- Siège social : 10, Avenue Sylvanus Olympio, BP : 1349 – Lomé TOGO

Tél : (228) 2222 9364 à 67 – Fax : (228) 2221 7358 – togo@sahamassurance.com - www.sahamassurance.tg